

Compte-Rendu

Réunion du Comité de Pilotage

« Cour et Place »

#3 -13/10/2026



COMMUNE
D'ESPLAS
DE SEROU

Communauté de Communes Couserans Pyrénées

www.mairie-esplasdeserou.fr

1. Participant.e.s

Lieu de la réunion : Esplas de Sérou, Salle du conseil

Personne	Qualité / représentation
Aymeric Voisin	Adjoint au Maire - référent en charge du projet de la cour d'école
Claire Camus-Vergeron	Adjointe au Maire
Dimitri Mallis	Conseiller municipal
Célia Barrouillet	Représentante des habitant.e.s.
Kevin Andreazza	Président du Comité des fêtes et représentant des villageois Représentant des habitant.e.s.
Antoine Péricard	Délégués des parents d'élèves
Christine Pépin	Directrice du SIVE
Candice Rigaud	Directrice de l'école
Camille Sicard Stambach	Directrice ALAE
Jacques Guinois	Conseiller municipal
Monique Soula	Conseillère municipale
Isabel Di Pauli	Représentante de l'APE et délégué parents d'élèves
Excusée	Nathalie Delort, Maire

2. Ordre du jour

CR de la dernière réunion / Point sécurité / Point végétalisation

En introduction : La mairie indique en début de réunion ne pas encore disposer de toutes les réponses aux questionnements de la dernière fois.

3. CR de la dernière réunion

Suite à l'envoi d'un autre compte-rendu que celui validé par ce comité, l'ensemble du comité de pilotage décide de réajuster l'élaboration des prochains comptes-rendus afin que tous.tes se sentent entendues.

A noter : à l'avenir le CR des comités de pilotage est à transmettre également aux parents d'élèves via le SIVE, l'école ou l'APE.

Retours de plusieurs habitants : colère exprimée concernant les montants des devis du projet et des changements qui ne sont pas tous présentés.

Restitution du représentant des parents d'élèves : incompréhension des parents d'élèves concernant l'absence d'aménagement de jeux.

Réponses de la mairie :

Le budget est important mais c'est un marché public subventionné à hauteur de 80%.

En effet, les aménagements prévus initialement ont dû être supprimés, pour rester dans le budget pour compenser les surcoûts des erreurs de conceptions imputables au maître d'œuvre. La mairie transmettra le détail des lignes supprimées du projet et le budget avec la suppression du poteau central du préau.

Le projet de la cour d'école est consultable à la mairie par chacun des habitants et parents d'élèves hors commune.

4. Point sécurité

La nouvelle barrière, côté buvette, à droite quand on est face au paysage, n'est pas poursuivie jusqu'à la buvette, il y aurait un espace de 10-15cm, un enfant pourrait s'y glisser, c'est au-dessus de la route et très haut. La mairie va sécuriser dès le lendemain et fera remonter le constat au maître d'œuvre.

Il a été constaté que la barrière de séparation chantier/cour remise en place suite à l'enrobé aurait été déplacée à distance de l'angle du mur de l'école. Le passage étant très large, l'employé communal a mis une palette aujourd'hui.

Voir si possibilité de système de fermeture à chaque portillon type ressort.

5. Point végétalisation

Consultation du maître d'œuvre par la mairie qui a remonté toutes les informations de la dernière réunion. Sa réponse : toutes les plantes viennent du catalogue « Oasis » spécialement adapté pour les cours d'école (liste validée par le CAUE, Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Est prévu par la mairie : faire le point et comparer les plantes prévues dans le projet et les plantes du catalogue. La mairie pourra expliquer au maître d'œuvre que certaines plantes ne sont pas validées. Deux membres du comité de pilotage proposent d'aider la mairie à vérifier la liste des plantes et comparer. La mairie remercie pour l'aide apportée.

Demande de la mairie pour un plan actualisé de la végétalisation. Le maître d'œuvre a envoyé une liste détaillée des dénominations de plantes prévues.

D'après le plan : les plantes sous les tilleuls feraient 20cm de haut. Concernant la demande précédemment exprimée en réunion qu'il n'y ait pas de plantes sous les tilleuls mais seulement du gazon : le maître d'œuvre explique qu'il faut des plantes pour drainer le sol. La mairie va échanger avec lui pour connaître les arguments factuels. Beaucoup de déconvenues avec le maître d'œuvre.

Sur les délais : la reprise des travaux suite aux dégradations ne se fera pas rapidement. Il faut pouvoir d'abord se rapprocher des assurances, la mairie ne sait pas encore si le coût des dégradations sera pris en charge par l'assurance de l'entreprise. Il faut aussi attendre l'avenant, qui doit être validé par la trésorerie.

Retours habitants : budget important pour une petite commune, beaucoup de problématiques et pas d'aide technique et juridique, jusque-là.

On ne sait pas encore si la végétalisation se fera pendant les vacances d'automne. Il doit y avoir un nouveau plan d'implantation de la végétalisation.

La mairie précise être le seul interlocuteur des entreprises dans le cadre légal des marchés publics.

Information de l'employé communal : Le niveau du mulch descend rapidement dans l'aire de jeu. Proposition d'en racheter, il pourrait les installer. Précision de la mairie : au moment de la végétalisation, il est prévu de remettre du BRF.

Information du maître d'œuvre suite aux questionnements sur la végétalisation du haut du talus, derrière le préau : la végétalisation haute prévue est mise en place pour cacher la vue de la rue (obligation d'après plan vigipirate 2009).